



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

**Convention SIEDS - Servitude d'implantation du poste rue Martin
Luther King à Mendès France**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-
Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99149

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999

Développement Economique

**Convention SIEDS - Servitude d'implantation du poste rue
Martin Luther King à Mendès France**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Pour desservir le nouveau lotissement d'activités économiques de La Boëtte 2 à Mendès-France, la Régie du SIEDS a prévu l'édification d'un poste de transformation situé rue Martin Luther King.

Elle demande à cet effet que la Ville de Niort lui concède un droit de servitude sur le terrain nécessaire pour la construction de cet ouvrage.

Des précautions seront prises pour que l'intégration dans l'environnement, notamment sur le plan esthétique, dans le projet, soit correctement satisfaite.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la Régie d'exploitation du SIEDS à édifier à ses frais un poste de transformation nécessaire à l'alimentation de la Boëtte 2, sur une parcelle de 11,75 m² située rue Martin Luther King .
- préciser que la Régie du SIEDS aura la jouissance des droits concédés à compter de la date de signature de la convention de servitude ci-jointe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitudes ci-annexée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)